



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INCENDIE SUR LE SITE GDE,
UNE ENTREPRISE DE MONTOIR DE BRETAGNE**

Nantes, le 14 mai 2020

Un incendie s'est déclenché hier soir sur le site GDE de Montoir de Bretagne vers 20h30. L'intervention efficace des services du SDIS a permis de maîtriser cet incendie vers 1h30 du matin. Cet incendie n'a pas fait de victimes, ni de blessés, mais a été à l'origine d'un panache de fumées noires important.

Mercredi 13 mai, un incendie s'est déclaré ce vendredi peu après 20h30 au sein de l'usine de recyclage de métaux Guy Dauphin environnement (GDE) à Montoir-de-Bretagne. Le feu s'est déclaré dans un espace contenant 700 carcasses de véhicules compactés en extérieur et dépollués sur une surface de 2 500 m², générant un panache de fumée très important et visible à plusieurs kilomètres, en raison notamment des matières intérieures des véhicules (plastique, mousse...).

Au total, cent quinze sapeurs-pompiers du SDIS 44 et une vingtaine de véhicules ont été mobilisés pour lutter contre cet incendie. Ce feu spectaculaire par le panache de fumées généré, a été maîtrisé, au bout de plusieurs heures, par les services du SDIS grâce à l'emploi de mousse émulsifiante en alternant avec l'enlèvement des carcasses.

Le feu ayant pris dans une zone où il n'y avait pas d'habitation, aucune population n'a été évacuée et/ou confinée. Un périmètre de sécurité, levé ce matin, a néanmoins été mis en place.

Côté SDIS, l'opération est terminée depuis 11h40. Aucune victime n'est heureusement à déplorer.

Claude d'Harcourt, préfet de la Loire-Atlantique tient à saluer **« l'engagement des sapeurs-pompiers qui ont fait preuve de professionnalisme et d'une grande réactivité pour la gestion de cet incendie »**.

Evaluation des conséquences environnementales de ce sinistre

La dispersion des fumées a été favorisée par les rafales de vents importantes relevées hier soir. La majorité des fumées était orientée vers l'estuaire de la Loire, évitant ainsi les zones habitées.

Dès survenue de ce sinistre, les services de secours ont réalisé des premières mesures de la qualité de l'air dans le voisinage immédiat de l'établissement. Les mesures n'ont pas mis en évidence de problématiques de toxicité, malgré l'odeur et les fumées dégagés par l'incendie.

Aucune élévation de concentrations en polluants (oxydes d'azotes et poussières) n'a été mesurée sur les stations de surveillance permanentes suivies par Air Pays de la Loire de ce secteur, situées à Saint-Nazaire avenue des Fréchets et dans le parc paysager, .

Des analyses complémentaires auront lieu dans les prochains jours pour affiner l'analyse des conséquences environnementales de ce sinistre.

L'aménagement du site a permis une récupération efficace dans l'aire de rétention des eaux utilisées par les services de secours pour l'extinction du sinistre.

Enquête administrative et suites prévues par le préfet

L'origine de ce sinistre n'est pas connue à ce stade. Le feu aurait débuté dans des stockages de ferrailles provenant de déchetteries avant de s'étendre à des véhicules en attente de broyage.

La dernière inspection de ce site par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) date du 28 février 2019. Les thèmes abordés à l'occasion de cette visite concernaient la gestion des flux de déchets sur le site, la gestion des eaux et la prévention des risques accidentels. Aucun écart majeur n'a été identifié à l'occasion de cette visite.

Le préfet a demandé aux inspecteurs de la DREAL de se rendre sur place afin d'effectuer des prélèvements et de pouvoir évaluer le risque de pollution. Depuis ce matin, les services de la DREAL sont mobilisés pour mener une inspection sur site et réaliser les premières constatations. A la suite de cette inspection, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence imposera à l'exploitant d'évaluer les conséquences environnementales de cet accident (prélèvements des herbes...) et de déterminer l'origine de ce sinistre.

Une enquête judiciaire, sous l'autorité de la Procureure de Saint-Nazaire a également ouverte pour déterminer les causes de l'incendie.

La société GDE et son environnement

Le site GDE (GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT) de Montoir-de-Bretagne est un site de traitement de déchets faisant partie du groupe ECORE GDE qui est un leader français du recyclage.

La société exploite à Montoir-de-Bretagne sous couvert d'un arrêté préfectoral d'autorisation :

- une installation de transit, regroupement et tri de déchets dangereux (principalement des batteries et des déchets d'équipements électriques et électroniques) et de déchets non dangereux (bois, papiers, cartons, plastiques, pneumatiques),
- un centre de dépollution d'épaves,
- une unité de broyage, cisailage et métaux,
- une unité de broyage de bois.

Le site est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) mais n'est classé SEVESO.

Le site se trouve dans la zone d'activités industrielles de Cadréan à environ 800 mètres du centre de la commune de Montoir de Bretagne. Le site est bordé :

- au Sud, par l'aérodrome de St-Nazaire, les sites industriels (terminal méthanier, YARA, etc.) et la Loire,
- à l'Ouest, par la zone industrielle (AIRBUS, etc.), au Sud-Ouest par Saint-Nazaire et l'estuaire de la Loire,
- au Nord, par la zone industrielle (SPIRIT), la voie SNCF, la 2x2 voies Nantes-Saint-Nazaire et le village de Montoir-de-Bretagne,
- à l'Est, par une parcelle en friche, les quartiers de La Ramée et de Camé de Montoir-de-Bretagne, et des champs.

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle